

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MARS 2015 A 20 H 15**

**sous la présidence de  
M. Claude MUCKENSTURM, Maire**

Membres présents : Mme ERHOLD et MM. URBAN et BECK Adjoints, M. BURGER, M. MUCKENSTURM Daniel Maire Délégué, M. KLEIN, Mme AMANN, MM. EDER et KRAEHN, Mmes ILTIS, SCHMITT et STEPP, M. LUX, Mme KAUTZMANN, M. ENGEL, Mmes PETER, LEININGER, CANOT et BECKER, MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT

Absents excusés avec procuration :

- M. MEYER Maire Délégué donne procuration à M. BECK

Absente excusée :

- Mme FREIDIG

Nombre de Conseillers élus : 27

Nombre de Conseillers en fonction : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

**CALCUL DU QUORUM** :  $27 : 2 = 14$ .

Le quorum est atteint avec 25 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 5 mars 2015.

Madame Janine ERHOLD, Adjointe au maire est désignée comme secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

**28/2015 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 MARS 2015 :**

Copie intégrale du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2015 a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Aucune observation n'a été formulée, aussi le procès-verbal a-t-il été approuvé dans toute sa teneur à l'unanimité.

**29/2015 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 :**

Pour ce point précis de l'ordre du jour, M. le Maire a quitté la salle de réunion et la séance est présidée par M. Claude URBAN, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude URBAN, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Claude MUCKENSTURM, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ donne acte à Monsieur Claude MUCKENSTURM, Maire, de la présentation faite des comptes administratifs de l'année 2014, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**1. Compte administratif principal**

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes	2 586 317,94 €
Dépenses	1 864 254,76 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>722 063,18 €</b>
 <u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	764 709,53 €
Dépenses	1 365 974,68 €
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>601 265,15 €</b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u></b>	<b><u>120 798,03 €</u></b>

➤ constate pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

➤ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

➤ vote à la majorité (4 abstentions : MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD) le présent compte administratif.

**2. Compte administratif annexe du lotissement Les Saules**

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
 <u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	41 436,10 €
Dépenses	0,00 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 436,10 €</b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u></b>	<b><u>41 436,10 €</u></b>

- constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote à la majorité (4 abstentions : MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD) le présent compte administratif.

Monsieur VOGT fait remarquer que le compte administratif est avant tout un document comptable. Néanmoins il précise que l'intérêt de cet outil est de veiller à la sincérité de l'exécution budgétaire. Il souligne la grande qualité de l'exécution en matière de fonctionnement, puis précise que les taux d'exécutions budgétaires faibles en matière d'investissement sont liés à un projet (extension rénovation de la salle polyvalente) impactant lourdement ce chapitre, mais qu'étant donné l'effectivité de ce projet sur la fin de l'exercice et le début du nouvel, cela ne pouvait remettre en cause la sincérité budgétaire. Il ajoute que la sincérité budgétaire est une notion comptable et non humaine et salue un travail de qualité.

**30/2015 – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 ;
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2014 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 31/2015 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou du – (déficit)	445 901,93
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou du – (déficit)	276 161,25
<b>C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C est négatif report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>722 063,18</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou –) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 601 265,15
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou –)	366 474,93

Commune de Gundershoffen	
--------------------------	--

Besoin de financement Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>234 790,22</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>722 063,18</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>234 790,22</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R002 (2)</b>	<b>487 272,96</b>
<b>DEFICIT REPORTE D002 (4)</b>	

**32/2015 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES SAULES :**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé,
  - le compte administratif de l'exercice 2014,
  - le compte de gestion de l'exercice 2014,

Décide, à l'unanimité, d'inscrire l'excédent global cumulé de 2014 se composant comme suit :

Excédent global de l'exercice 2014 41 436,10 €

Au compte ci-après du Budget annexe 2015 du lotissement les Saules :

Article 001 : "Excédent d'investissement capitalisé" pour un montant de 41 436,10 €

**33/2015 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 COMMUNE DE GUNDERSHOFFEN :**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2015.

Ce document budgétaire a été élaboré en fonction des orientations budgétaires arrêtées lors de la réunion du 2 mars 2015.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire, relatif au projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 ;
- VU les dispositions législatives en vigueur codifiées à l'article 1639 A du Code Général des Impôts relatives au vote des taux d'imposition des quatre taxes locales ;
- VU le débat d'orientation budgétaire du 2 mars 2015 ;
- VU l'équilibre en dépenses et en recettes ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU la loi n° 2008-148 du 02 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique ;

Séance du Conseil Municipal du 23 mars 2015	5	
---	---	--

- VU la loi n° 2008-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique ;
- VU la décision du Conseil Municipal du 3 octobre 2014 relative aux effectifs du personnel communal ;
- APRES avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT), Monsieur VOGT fait état de commentaires sur les évolutions entre le compte administratif et le budget primitif sur la base de 3 indicateurs budgétaires. Il indique que l'épargne brute de la commune et la capacité d'autofinancement nette sont en diminution, la commune ayant un niveau inférieur à la moyenne de la strate sur le précédent exercice et très probablement sur le suivant. De plus, il indique un allongement de la durée de désendettement de la commune en expliquant toutefois que la commune est très largement en dessous des seuils d'alertes de 8 ans. Il explique que par le passé ces données ont été plus mauvaises et que la situation actuelle est plus raisonnable. Cette durée peut à son sens être augmentée eut égard aux emprunts arrivant rapidement à échéance. Par ailleurs, il indique que les budgets annexes ne présentent aucun risque de consolidation puisqu'il s'agit principalement d'un lotissement.

Comme lors du débat d'orientation budgétaire l'analyse financière est partagée par le groupe municipal « Beweje », il indique néanmoins qu'il existe des différences de visions sur le programme des travaux. Ainsi, Monsieur VOGT exprime l'explication du vote à venir par une « abstention bienveillante ».

Et de conclure enfin, Monsieur VOGT explique que le groupe municipal « Beweje » est en faveur du lotissement de Griesbach et qu'ainsi il votera favorablement le budget annexe du « lotissement des saules ».

➤ ARRETE, à titre prévisionnel, la somme estimée de 758 428 €, le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2015 ;

➤ VOTE le budget primitif de l'exercice 2015, notamment le tableau des effectifs tel que proposé, arrêté comme suit :

en investissement	2 940 000,00 €
en fonctionnement	2 806 192,00 €

### **34/2015 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015 :**

- Considérant les projets d'investissement en cours et envisagés
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité ;

➤ DECIDE de fixer, comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2015 :

--	--

Commune de Gundershoffen	
--------------------------	--

	<b>TAUX 2015</b>
Taxe d'Habitation (TH)	<b>11,29 %</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	<b>10,50 %</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	<b>56,73 %</b>

**35/2015 – BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2015 DU LOTISSEMENT LES SAULES GUNDERSHOFFEN :**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'exercice 2015 du Lotissement Les Saules.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire, relatif au projet de budget primitif annexe pour l'exercice 2015 du Lotissement les Saules
- APRES avoir discuté le budget chapitre par chapitre et article par article,
- APRES avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet,

Décide à l'unanimité :

D'arrêter le budget primitif annexe de l'exercice 2015 du Lotissement les Saules comme suit :

en investissement	112 000,00 €
en fonctionnement	111 563,90 €

**36/2015 – ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE – REVISION DU PRIX D'ACHAT :**

M. le Maire propose la révision du prix d'acquisition des terrains. En effet, ces tarifs n'ont pas été réactualisés depuis 2002 (les tarifs sont pour 1 are).

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire et sur sa proposition ;
- APRES avoir discuté ;
- APRES avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

1. De fixer comme suit les nouveaux prix pour l'acquisition de terrains par la commune :
  - ✦ terrains agricoles et non constructibles classés en zone A, et N du Plan Local d'Urbanisme : 30 € l'are

Séance du Conseil Municipal du 23 mars 2015	7	
---	---	--

- ✦ terrains pour voiries : 200 € l'are
- ✦ terrains tombant dans l'emprise d'un futur lotissement d'habitation : 300 € l'are
- ✦ terrains tombant dans l'emprise d'une future zones d'activités : 250 € l'are

2. De fixer la date d'entrée de la présente délibération à ce jour.

**37/2015 – CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'E.S. SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION 36 NUMEROS 374/24, 380/134, 382/24 ET 383/24 :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer l'acte de constitution de servitudes pour le libre passage de conducteurs aériens d'électricité et la mise en place d'un support pour conducteurs aériens à travers les propriétés de la commune cadastrées :

- commune de Gundershoffen
- Section 36 parcelles 374/24, 380/134, 382/24 et 383/24.

Pour ce faire, Monsieur le Maire doit en être autorisé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la signature de l'acte notarié instituant les servitudes.

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins 1 abstention : Mme MALLO),  
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié instituant les servitudes en conséquence.

**38/2015 – CONSULTATION DES ASSEMBLEES DU BASSIN RHIN-MEUSE SUR LES PROJETS DE MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET DES PROGRAMMES DE MESURES RHIN ET MEUSE, AINSI QUE SUR LES PROJETS DE PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) RHIN ET MEUSE :**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'ils sont appelés à donner leur avis sur les projets de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures Rhin et Meuse, ainsi que sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin et Meuse.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire et sur sa proposition ;
- APRES avoir discuté ;
- APRES avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur les projets de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des

programmes de mesures Rhin et Meuse, ainsi que sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin et Meuse.

**39/2015 – SERVICE D'INTERIM PUBLIC : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'avoir recours aux services du CDG67 afin de mettre en place un intérim à la Mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents non titulaires auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service de missions temporaires du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service remplacement avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
  
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

**40/2015 – ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes

et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

#### **41/2015 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE REICHSHOFFEN ET ENVIRONS :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Reichshoffen et environs lui a fait part de propositions concernant le montant de la participation des communes aux travaux qui seront réalisés pour le renouvellement et le renforcement des réseaux d'adduction d'eau.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire ;
- APRES avoir discuté ;
- APRES avoir délibéré, à l'unanimité

CHARGE M. le Maire d'adresser un courrier au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Reichshoffen et environs lui demandant de revenir sur sa position.

**42/2015 – COMMUNICATIONS ET DIVERS :**

Monsieur VOGT informe le conseil municipal de la dernière réunion du conseil d'administration de l'office de tourisme de Niederbronn-les-Bains et fait état d'un compte-rendu.

La séance est levée à 22h00.

Lu et approuvé

## **ORDRE DU JOUR :**

- 28/2015 Approbation du Procès-verbal de la réunion du 2 mars 2015 ;
- 29/2015 Adoption du compte administratif de l'exercice 2014 ;
- 30/2015 Adoption des comptes de gestion 2014 du receveur municipal ;
- 31/2015 Affectation du résultat 2014 du budget principal ;
- 32/2015 Affectation du résultat 2014 du budget annexe du Lotissement les Saules ;
- 33/2015 Budget primitif de l'exercice 2015 commune de Gundershoffen ;
- 34/2015 Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2015 ;
- 35/2015 Budget primitif annexe de l'exercice 2015 Lotissement les Saules ;
- 36/2015 Acquisition de terrains par la Commune – révision du prix d'achat ;
- 37/2015 Constitution de servitudes Electricité de Strasbourg ;
- 38/2015 Consultation des assemblées du bassin Rhin-Meuse sur les projets de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures Rhin et Meuse, ainsi que sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin et Meuse ;
- 39/2015 Service d'intérim public – Convention CDG67 ;
- 40/2015 Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur;
- 41/2015 Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Reichshoffen et Environs ;
- 42/2015 Communication et divers.

**FEUILLET DE CLOTURE  
Du 23 mars 2015**

<i><b>Nom</b></i>	<i><b>Qualité</b></i>	<i><b>Signature</b></i>
Claude MUCKENSTURM	Maire	
Janine ERHOLD	Adjointe	
Claude URBAN	Adjoint	
Daniel BECK	Adjoint	
Jacques BURGER	Conseiller	
Daniel MUCKENSTURM	Maire-Délégué	
Claudine FREIDIG	Conseillère	
Michel KLEIN	Conseiller	
Jacqueline AMANN	Conseillère	
Georges MEYER	Maire-Délégué	
Francis EDER	Conseiller	
Hubert KRAEHN	Conseiller	
Brigitte ILTIS	Conseillère	
Corine SCHMITT	Conseillère	
Véronique STEPP	Conseillère	
Jacky LUX	Conseiller	
Anne-Catherine KAUTZMANN	Conseillère	
Christophe ENGEL	Conseiller	
Nathalie PETER	Conseillère	
Sylvia LEININGER	Conseillère	
Anne-Laure CANOT	Conseillère	
Anne BECKER	Conseillère	
Dany INGWEILER	Conseiller	
Eric ANTHONI	Conseiller	
Caroline MALLO	Conseillère	
Stéphanie GRUNENWALD	Conseillère	
Victor VOGT	Conseiller	